



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

concernant une demande de crédit complémentaire de Fr. 292'000.- pour l'assainissement du Musée des beaux-arts sis rue Marie-Anne-Calame 6-10

(Du 30 octobre 2013)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. Introduction

Le Musée des beaux-arts est logé dans deux bâtiments, l'un datant de 1906 (aile est) et l'autre de 1931 (aile ouest) reliés entre eux. En face du musée, se dresse l'imposant bâtiment de l'Ancienne Poste qui, en voie de rénovation, accueillera bientôt diverses activités culturelles. A l'arrière, au nord du bâtiment, se situe la rue historique du Crêt-Vaillant avec des immeubles ayant marqué l'Histoire. Pour mémoire nous citons les plus importants, tout en précisant que cette liste n'est pas exhaustive :

- Grande-Rue 1, Hôtel de la Fleur de Lys, haut lieu républicain qui connut le départ de la Révolution neuchâteloise dans la nuit du 1 mars 1848,
- Crêt-Vaillant 28, résidence de Jacques-Frédéric Houriet « père de la chronométrie suisse », beau-père de Urban Jürgensen, lui-même ami intime de Hans Christian Andersen qui résida dans ce magnifique immeuble au cours de ses visites locloises,
- Crêt-Vaillant 23, premier lieu d'établissement de la prestigieuse maison Tissot,
- Grande-Rue 22, la maison DuBois aujourd'hui dédiée à l'accueil touristique de qualité mais qui a su garder le charme (et les archives !) d'une des premières manufactures horlogères au monde (1785).

Le musée se situe donc au milieu d'un périmètre historique extrêmement dense.

II. Etat des lieux

Aujourd'hui, à l'aube d'une ouverture prochaine, le musée compte sur :

➤ **une adéquation des espaces :**

- aux normes internationales en matière de conservation et de présentation des œuvres d'art (objectifs à atteindre pour la préservation des collections

et pour répondre aux exigences des prêteurs : température 20°C ±2°C, taux d'humidité relative 50% ±5% HR, intensité lumineuse max. 150-200 lux pour les peintures, max 50 lux pour les œuvres sur papier). Le musée est en état de remplir sa mission de présentation permanente des collections et d'accueillir des expositions temporaires.

- aux exigences en matière de sécurité dans la manutention des œuvres d'art (arrivée et départ des œuvres, déplacements à l'intérieur du bâtiment, au sein des réserves, des réserves aux salles d'exposition, et d'une salle d'exposition à l'autre). La majorité des dégâts sur les objets d'art sont dus à une mauvaise manipulation, soit par manque de personnel compétent, soit en raison d'un cheminement peu aisé. Au musée, avec l'installation de l'ascenseur, le transport de pièces lourdes est moins pénible et moins risqué pour le personnel et surtout moins sujet à dommages et accidents.
- à la nature des projets d'exposition. Diverses mises en œuvre permettent au musée de jouer sur l'éclairage naturel ou artificiel selon que l'expo porte sur l'estampe ou la peinture.

➤ **une réorganisation cohérente dans divers lieux :**

- les réserves

Les anciens problèmes d'espace qui obligeaient à disperser les œuvres dans différents locaux et recoins du musée, sur des structures ou dans des espaces dangereux pour la conservation des œuvres et qui n'avaient pas été prévus à cet effet, sont de l'histoire ancienne puisqu'un dépôt équipé de portes-grilles à tableaux coulissantes complétées par des rayonnages a été mis en place. Ainsi, le musée est prêt à remplir ses missions de mise à l'abri du patrimoine artistique et d'enrichissement des collections.



Portes-grilles coulissantes / réserves

- les salles d'exposition

La création d'une circulation claire avec le contrôle du flux de visiteurs ne pose plus aucun problème de sécurité.

- entre les quatre zones principales du musée

Les services (accueil, cafétéria), les espaces publics (salles d'exposition), les lieux de travail à l'interne (bureaux, atelier d'encadrement, locaux techniques) et les réserves des œuvres ne souffrent plus d'un manque de cohérence dans leur organisation.

- **l'aménagement de deux salles d'exposition pouvant accueillir une présentation permanente d'un choix des pièces des collections du musée.**
- **l'aménagement de deux salles d'exposition pouvant accueillir une présentation temporaire.**
- **l'aménagement d'une salle d'exposition en espace d'art contemporain.**



Espace d'art contemporain / rez-de-chaussée

- **l'aménagement d'un espace de médiation culturelle dans lequel on intégrera différents publics.**
- **l'aménagement d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.**
- **l'aménagement d'un véritable lieu d'accueil structurant l'espace auquel s'ajoutent une boutique et une cafétéria.**
- **l'aménagement d'un espace sécurisé pour le transport, l'emballage et le déballage des œuvres (2 anciens garages des pompiers).**

III. Bref historique financier

Les crédits et les travaux qui ont conduit à la rénovation du MBAL méritent un bref rappel. Après diverses études, réalisées tant par le Conseil communal que par le comité du Musée des beaux-arts, votre Autorité nous octroyait, dans sa séance du 22 octobre 2009, un montant de Fr. 920'000.- pour :

- 1) la rénovation d'une partie de l'enveloppe extérieure du bâtiment (verrière salle carrée et vitrines du rez-de-chaussée) ;
- 2) la mise en conformité des exigences légales de police du feu ;
- 3) la rénovation du chauffage ;
- 4) la réalisation d'un conservatoire (réserve d'œuvres).

De son côté, le comité du Musée avait lancé une campagne de fonds, qui lui permit de récolter un montant de près de Fr. 890'000.-. Les donateurs ont insisté sur l'utilisation affectée de ces fonds qui ne devaient être engagés que dans l'activité purement muséale sans possibilité d'en octroyer une partie à la structure d'un bâtiment communal.

Dans le cadre du budget 2012, le Conseil communal inscrivait un montant de Fr. 60'000.- dans les crédits budgétaires pour la pose d'un système de caméras de surveillance.

Le 20 mars 2012, votre Autorité acceptait un crédit de Fr. 275'000.- pour la réalisation d'un ascenseur et le remplacement des sanitaires.

Enfin, le 25 septembre 2013, le Conseil d'Etat nous octroyait une subvention de Fr. 38'000.- pour la restauration de la bibliothèque, de la salle carrée et de la cage d'escalier du musée.

IV. Surprises et surcoûts

Bien qu'aucune dépense somptuaire n'ait été engagée dans ce chantier, un dépassement de crédit se profile au moment du décompte final. Dès lors, le Conseil communal sollicite un crédit complémentaire pour financer ce dépassement qui s'explique, entre autres, pour les raisons suivantes :

1) Installation électrique :

En 2009, le montant budgété de l'installation électrique avoisinait les Fr. 80'000.-. A la suite d'une obligation légale de remise aux normes de TOUTE l'installation électrique du bâtiment, la facture finale atteint la somme de Fr. 180'000.-.

2) Crédit budgétaire 2012 :

En plein chantier, le crédit budgétaire de Fr. 60'000.- prévu en 2012 pour l'installation de vidéosurveillance n'a pas été utilisé durant cette année-là. Ce crédit budgétaire ayant échappé à notre vigilance, sa reconduction n'a pas eu lieu en 2013.

C'est-à-dire que cette somme n'a pas été dépensée dans son affectation budgétaire initiale et que cette installation de vidéosurveillance est venue charger le crédit de transformation.

3) Verrière de la bibliothèque :

Initialement, dans la bibliothèque, faisant suite à des contraintes budgétaires, il n'avait pas été prévu de changer la verrière. Au vu du très mauvais état de cette dernière, en plein chantier et profitant de la présence de tous les corps de métier, il a été décidé d'isoler le plafond (Fr. 18'000.- avec des économies de chauffage à terme), de changer le vitrage (Fr. 21'000.-) et de repeindre cette salle (peinture Fr. 5'000.- et échafaudages Fr. 5'500.-). Cette option a été prise dans l'attente d'une décision de subventionnement de la part du canton que l'on savait imminente.

4) Divers et imprévus :

Au cours d'une rénovation d'un bâtiment d'un tel volume, on sous-estime les aléas que vont rencontrer les ouvriers : travaux en régie de peinture (Fr. 8'000.-), travaux en régie de menuiserie (Fr. 6'000.-). En outre, on oublie parfois d'inscrire au budget des éléments essentiels dont voici quelques exemples : les cylindres de toutes les portes (Fr. 6'000.-), les nettoyages finaux (Fr. 18'000.-) ainsi qu'une multitude de travaux divers qui viennent charger le bateau vacillant d'un budget hyper serré. Afin d'illustrer ce propos, la mise en valeur du vitrail au rez de la cage d'escalier a nécessité le déplacement de la conduite principale de distribution d'eau chaude du chauffage et de l'alimentation en gaz de la chaudière. Il a fallu créer un caisson ventilé pour masquer au mieux cette partie technique de l'installation afin de mettre en valeur le magnifique vitrail signé par Edouard Diekmann en 1907 et qui est placé sous protection.



Vitrail avant



Vitrail après

5) Travaux supplémentaires à entreprendre :

Au rez-de-chaussée, sur le mur ouest, à peine la peinture refaite, il a été constaté l'apparition de taches d'humidité et de salpêtre. Il est impossible de laisser ce mur dans cet état. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de monter un doublage en bois en laissant un espace pour que le mur qui suinte puisse respirer (Fr. 9'000.-). Mais nous devons impérativement éradiquer ce problème qui provient du mauvais état des façades nord et ouest et/ou à la présence de sources dans le terrain qui induisent ces apparitions d'humidité. Un crédit budgétaire a été inscrit pour l'assainissement de la façade ouest en 2014 afin de traiter les infiltrations d'eau arrivant par les fissures des marches de l'escalier extérieur, mais pour l'instant, il a été prévu de s'attaquer très rapidement aux arbres enracinés dans la façade nord puis d'étanchéifier celle-ci de façon sommaire (Fr. 2'000.-).



Salpêtre / salle de médiation



Taches d'humidité / sol de la médiation

La barrière de la cage d'escalier est rouillée et la main courante mérite un ponçage. Dans un premier temps, par mesure d'économies, il a été convenu de ne pas toucher à cette barrière. Or, la subvention cantonale parlant de la grande valeur patrimoniale de la cage d'escalier, nous ne pouvons pas nous permettre de rénover cette cage avec soin et de laisser cette barrière en l'état. Il faut la poncer et ce sont des travaux qui ne pourront pas être entrepris après l'accrochage des œuvres pour des raisons évidentes d'empoussièrément (Fr. 13'000.-).

Enfin, il est apparu que des étagères de stockage sont nécessaires dans la réserve d'œuvres (Fr. 10'000.-).

V. Situation financière actuelle

Le chapitre précédent relate l'état d'esprit dans lequel se trouve un maître d'ouvrage à la fin d'un chantier lorsqu'il remarque un manque de ressources alors que la nécessité d'entreprendre certains travaux pour finaliser le chantier est de caractère impérieux. Le tableau qui suit montre le dépassement final pour lequel nous vous demandons d'accepter le crédit supplémentaire.

TRAVAUX

Echafaudages	Fr.	19'000.00
Maçonnerie		355'000.00
Verrières		240'000.00
Peinture		75'000.00
Portes		98'000.00
Fonds		13'500.00
Ascenseur		60'000.00

Chauffage	75'000.00
Sanitaires	58'000.00
Grilles stock	110'000.00
Electricité (point 1 du chap. IV)	180'000.00
Détection et vidéosurveillance (point 2 du chap. IV)	82'000.00
Bibliothèque (verrière et isolation) (point 3 du chap. IV)	49'500.00
Divers et imprévus (point 4 du chap. IV)	38'000.00
Derniers travaux à entreprendre (point 5 du chap. IV)	<u>34'000.00</u>

TTC Fr. 1'487'000.00

CREDITS

Crédit du Conseil général du 22.10.2009	920'000.00
Crédit du Conseil général du 20.3.2012	<u>275'000.00</u>

Dépassement (brut) de crédit à financer **TTC Fr. 292'000.00**

Il convient de noter que le dépassement net est de Fr. 254'000.- compte tenu de la subvention cantonale de Fr. 38'000.-.

Une analyse du tableau précédent appelle les commentaires suivants : le montant de la détection et vidéosurveillance (Fr. 82'000.-) n'aurait pas dû apparaître dans ce décompte puisqu'il aurait dû être ventilé dans un crédit budgétaire en 2012. Le surcoût électrique (Fr. 100'000.-) de remise aux normes du bâtiment n'avait pas été prévu dans le projet initial de rénovation. Enfin, avec un subventionnement étatique à peine plus généreux, le dépassement net de crédit atteindrait une cinquantaine de milliers de francs, montant important, certes, mais qui n'aurait pas fait appel à la rédaction de ce rapport.

VI. Incidences financières

Le crédit complémentaire demandé dans le présent rapport n'est pas compris dans le budget 2013. Il viendra en augmentation du crédit existant de Fr. 920'000.- voté par votre Autorité le 22 octobre 2009.

Avec le crédit complémentaire qui vous est soumis, le crédit brut total pour l'assainissement du Musée des beaux-arts, partie structure publique communale, se montera à Fr. 1'212'000.-.

ARRETE

concernant un crédit complémentaire de Fr. 292'000.- pour l'assainissement du
Musée des beaux-arts sis rue Marie-Anne-Calame 6-10

Le Conseil général de la Commune du Locle
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964
Vu l'arrêté du Conseil général concernant un crédit pour des travaux
d'assainissement et d'équipement du Musée des beaux-arts, du 22 octobre 2009
Vu le rapport du Conseil communal, du 30 octobre 2013

Arrête :

- Article premier.- Un crédit complémentaire de Fr. 292'000.- est accordé au Conseil communal pour l'assainissement du Musée des beaux-arts sis rue Marie-Anne-Calame 6-10.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 503.079.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 6%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, Le secrétaire,
R. Resmini M. Ghielmetti